

Noms et marques commerciales des variétés et porte-greffe

Une variété est connue soit sous son nom de variété (c'est le cas de toutes les variétés libres de droit : exemples : Belge, Burlat, Regina, Summit) soit sous son nom de marque commerciale.

Les variétés peuvent être libres de droit ou protégées. Dans le cas d'une protection (COV : certificat de protection au niveau français ou OCVV : certificat de protection élargi à plusieurs pays) un astérisque sera accolé au nom de la variété.

Exemple : Sweetheart[®]Sumtare*

- Sweetheart[®] est le nom de la marque commerciale
- Sumtare est le nom de la variété
- * : la variété est protégée.

Toutes les variétés de cerise et tous les porte-greffe introduits en France sont consignées dans un registre officiel tenue par l'INRA. Les variétés ou porte-greffe de l'espèce cerisier portent un numéro d'identification précédé de la lettre V (exemple Belge : V 3768).

Lorsque la variété ou le porte-greffe est certifié le numéro de clone comporte la marque commerciale INFEL[®], exemple Belge : INFEL[®] 3768.